



## Avis sur les politiques de confidentialité

**Le présent avis décrit comment vos informations médicales peuvent être utilisées et divulguées et comment vous pouvez-y accéder.  
Veuillez lire attentivement.**

En cas de questions sur cet avis, veuillez contacter le responsable de confidentialité de Howard Center au (802) 488-6900

### QUI APPLIQUERA LE PRÉSENT AVIS

Le présent avis décrit nos procédures et celles de :

- Tout professionnel de santé autorisé à entrer des informations dans votre dossier médical.
- Les divisions et les programmes de Howard Center.
- Tout bénévole à qui nous permettons de vous aider pendant que vous recevez des services de Howard Center.
- Tous les employés et les autres membres du personnel.
- Toutes les entités, sites et établissements de Howard Center respectent les modalités du présent avis. Les membres du personnel de ces entités, sites et établissements peuvent mutuellement partager des informations médicales à des fins de traitement, de paiement ou des interventions décrites dans le présent avis.

### NOTRE ENGAGEMENT AU SUJET DES INFORMATIONS MÉDICALES

**Nous comprenons que vos informations médicales et celles sur votre santé sont personnelles. Nous nous engageons à protéger votre vie privée et vos informations médicales.** Nous créons un dossier des soins et des services que vous recevez auprès de l'organisme. Nous avons besoin de ce dossier pour vous fournir des soins de qualité et pour nous conformer à certaines exigences juridiques. Cet avis s'applique à tous les dossiers de vos soins générés par l'organisme, rédigés par un membre du personnel de l'organisme ou par votre médecin personnel. Votre médecin personnel peut avoir différentes politiques ou procédures concernant l'utilisation et la divulgation par le médecin de vos informations médicales générées dans le bureau ou à la clinique du médecin.

Cet avis va vous renseigner sur la manière dont nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales. Nous décrivons également vos droits et certaines obligations que nous avons concernant l'utilisation et la divulgation des informations médicales.

Nous sommes tenus par la loi de :

- Nous assurer que les informations médicales qui vous identifient demeurent confidentielles ;
- Vous donner cet avis de nos obligations légales et politiques de confidentialité vis-à-vis de vos informations médicales ;
- Respecter les modalités de l'avis actuellement en vigueur ;

- Vous notifier suite à une violation d'informations médicales protégées non sécurisées ; et
- Nous conformer à toute loi de l'État plus stricte ou qui vous donne des droits plus importants que le présent avis.

## COMMENT NOUS POUVONS UTILISER ET DIVULGUER VOS INFORMATIONS MÉDICALES

Le Howard Center fournit des aides et des services visant à répondre aux besoins de santé mentale, de consommation de substances et de développement.

Vous avez le droit d'autoriser notre programme à utiliser et à divulguer vos dossiers de traitement des troubles liés à la consommation de substances à des fins de traitement, de paiement et de soins de santé, conformément à la loi HIPAA. Une fois votre consentement donné, ces dossiers peuvent être partagés avec vos prestataires de soins, vos régimes d'assurance maladie, les tiers payeurs et les personnes qui contribuent au fonctionnement de ce programme, et peuvent être divulgués davantage dans la mesure où les règles HIPAA le permettent.

Si vous nous autorisez à partager vos dossiers de traitement des troubles liés à la consommation de substances à des fins de soins, de paiement ou de gestion des soins de santé, les prestataires ou régimes d'assurance maladie qui reçoivent vos dossiers ne sont pas tenus de les conserver séparément de vos autres informations médicales. Ils ne sont pas tenus de conserver ces dossiers séparément. Les informations relatives à votre trouble lié à l'usage de substances peuvent être intégrés à votre dossier médical habituel.

Vos dossiers de traitement pour trouble lié à l'usage de substances ne peuvent être utilisés ou divulgués dans le cadre de procédures judiciaires à votre rencontre sans votre consentement écrit ou une ordonnance spécifique du tribunal. Vous pouvez révoquer votre consentement à tout moment par écrit, mais cela ne s'appliquera pas aux divulgations déjà effectuées sur la base de votre consentement.

Les catégories suivantes décrivent nos différentes façons d'utilisation et de divulgation des informations médicales. Pour chaque catégorie d'utilisations ou de divulgations, nous vous expliquerons ce que nous entendons sens et essayerons de donner quelques exemples. Toutes les utilisations ou divulgations d'une catégorie donnée ne seront pas énumérées.

**Pour le traitement.** Nous pouvons utiliser ou divulguer vos informations médicales pour vous fournir des traitements ou des services. Cela inclut le partage potentiel de vos informations aux médecins, infirmières, cliniciens, gestionnaires de cas, stagiaires ou d'autres membres du personnel de l'organisme, ou à des fournisseurs de soins de santé extérieurs à l'organisme mais impliqués dans vos soins tels que votre médecin traitant ou votre dentiste. Par exemple, un clinicien peut vous traiter pour un problème de santé mentale ou de toxicomanie et a besoin de discuter avec l'un de nos psychiatres ou avec un autre clinicien, qui a une formation spécialisée dans un domaine particulier des soins. Nous pouvons également divulguer vos informations à des personnes extérieures à l'organisme impliqués dans vos soins de santé.

Échange électronique de vos informations médicales - Dans certains cas, nous pouvons transférer électroniquement vos informations médicales à d'autres fournisseurs de soins de santé qui vous dispensent un traitement ou au régime d'assurance qui fournit le paiement de votre traitement. Vos informations médicales peuvent également être accessibles via le Vermont Health Information Exchange ("VHIE"). Le VHIE est un réseau d'information médicale dont Vermont Information Technology Leaders, Inc. ("VITL") assure le fonctionnement. Vos fournisseurs de soins de santé peuvent accéder à vos informations médicales à travers le VHIE, sauf si vous vous êtes soustrait du VHIE et n'avez pas besoin de traitement d'urgence. Pour plus d'informations au sujet de VHIE, visitez le site Web [www.vitl.net](http://www.vitl.net).

**Pour paiement.** Nous pouvons utiliser et communiquer vos informations médicales pour que le traitement et les services que vous recevez à l'organisme puissent être approuvés et facturés à un tiers, y compris percevoir un paiement auprès d'un tiers, une compagnie d'assurance par exemple. Par exemple, nous pouvons avoir besoin de donner à votre assurance santé des informations au sujet du soutien psychologique et conseils que vous avez reçu à l'organisme afin que votre assurance santé nous paie ou vous rembourse pour une séance de soutien psychologique et conseils. Nous pouvons également parler à votre assurance santé au sujet d'un traitement que vous allez recevoir afin d'obtenir l'approbation préalable ou pour déterminer si votre régime couvrira le service / traitement. Nous vous demanderons de signer un formulaire de consentement nous autorisant à facturer à votre compagnie d'assurance les traitements dispensés pour troubles liés à l'usage de substances.

**Pour des opérations visant les soins de santé.** Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales pour le fonctionnement de l'organisme. Ces utilisations et les divulgations sont nécessaires pour faire fonctionner l'organisme et nous assurer que toutes les personnes qui reçoivent nos services reçoivent des soins de qualité. Par exemple, nous pouvons utiliser les informations de santé pour évaluer notre traitement et nos services, voire la performance de notre personnel à votre service. Nous pouvons également combiner des informations de santé se rapportant à de nombreux patients afin de décider quels services supplémentaires devrions-nous offrir, ceux qui ne sont pas nécessaires, et si certains nouveaux traitements sont efficaces. Nous pouvons également divulguer des informations aux médecins, infirmières, cliniciens, gestionnaires de cas, stagiaires et autres membre du personnel de Howard Center pour besoin d'évaluation et d'apprentissage.

Nous pouvons également combiner les informations médicales à notre disposition aux informations médicales d'autres organismes prestataires pour comparer notre procédure et voir où nous pouvons apporter des améliorations dans les services que nous offrons. Nous supprimerons les données qui vous identifient de ce lot d'informations médicales afin que d'autres personnes puissent les utiliser pour étude de soins de santé et prestation des soins de santé sans toutefois connaître les patients spécifiques. Pour faciliter cet examen, nous fournissons des informations à un référentiel de données exploité dans le cadre d'un accord de partenariat BAA avec le Vermont Care Network afin d'en protéger la confidentialité.

Howard Center est un organisme prestataire qui a conclu un contrat avec l'État du Vermont pour fournir des services pouvant inclure des services de santé mentale communautaires, des services aux personnes atteintes de troubles du développement et des services aux personnes souffrant de troubles liés à la toxicomanie. Aussi, ces divisions peuvent accéder aux informations médicales relatives à de tels ces services contractuels dans le but d'obtenir un traitement pour les clients, d'effectuer un paiement ou pour leurs opérations visant les soins de santé. De plus, nous pouvons fournir des informations médicales à AHS pour des clients non financés par l'État en vertu d'un accord limitant son utilisation à un extrait d'informations démographiques, non médicales pour les opérations visant les soins de santé de AHS et à des fins de surveillance sanitaire.

**Rappel de rendez-vous.** Nous pouvons utiliser et divulguer des informations pour vous contacter en vue de vous rappeler que vous avez un rendez-vous.

**Traitement alternatif et avantages sociaux et services.** Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations pour vous obtenir et recommander d'autres choix de traitement et des services disponibles, ainsi que d'autres avantages sociaux ou services liés à la santé.

**Activités de collecte de fonds.** En cas de besoin de vos informations ou que votre participation est souhaitée pour les activités de collecte de fonds de l'organisme, cette dernière devrait obtenir votre autorisation. Aucune information ne serait communiquée à cette fin sans votre autorisation écrite

**Recherche.** Dans certaines circonstances, nous pouvons utiliser et divulguer des informations médicales à des fins de recherche. Par exemple, un projet de recherche peut consister à comparer la santé et la guérison de tous les patients qui ont reçu un médicament à ceux qui ont reçu un autre médicament pour la même maladie. Tous les projets de recherche sont soumis à un processus d'autorisation spéciale. Ce processus évalue un projet de recherche proposé et son utilisation des informations médicales, tout en essayant d'équilibrer les besoins de la recherche avec ceux de la confidentialité des informations médicales des patients. Avant d'utiliser ou de divulguer des informations médicales pour la recherche, le projet aura été approuvé à travers ce processus d'approbation de la recherche. Nous pouvons cependant divulguer vos informations médicales à des personnes qui se préparent à mener un projet de recherche, par exemple, pour les aider dans la recherche de patients ayant des besoins de santé spécifiques, tant que lesdites informations médicales qu'ils examinent ne sortent pas l'organisme. Nous demanderons toujours votre permission spécifique si le chercheur a accès à votre nom, votre adresse ou toute autre information vous identifiant, ou si le chercheur sera impliqué dans vos soins à l'organisme.

**Exigences légales.** Nous divulguerons vos informations médicales lorsque la loi fédérale, de l'état ou locale nous l'exige. Dans le Vermont, il s'agira : des enfants victimes de maltraitance, la maltraitance, la négligence ou l'exploitation d'adultes vulnérables ; ou lorsqu'un enfant de moins de seize ans est victime de crime et des blessures par armes à feu. Dans certaines circonstances, les divisions au sein de Vermont Agency of Human Services avec qui nous avons un contrat ont mandat d'accéder aux informations médicales en vue de s'acquitter de leurs responsabilités. Nous sommes tenus de partager vos informations médicales avec vous et avec quiconque ayant reçu l'autorisation écrite de les recevoir.

**Pour éviter une menace grave et imminente pour la santé ou la sécurité.** Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales lorsque nécessaire pour prévenir une menace grave et imminente pour votre santé et votre sécurité ou un risque sérieux de danger pour une personne ou un groupe identifiable de personnes.

## SITUATIONS SPÉCIALES

**Militaires et anciens combattants.** Si vous êtes un membre des forces armées, nous pouvons divulguer vos informations médicales tel que requis par les autorités militaires.

**Indemnisation des accidents et des maladies du travail.** Nous pouvons divulguer vos informations médicales tel qu'autorisé pour l'indemnisation des accidents et des maladies du travail ou des programmes similaires, tel qu'autorisé par la loi du Vermont. Ces programmes offrent des avantages pour les blessures ou les maladies liées au travail.

**Risques pour la santé publique.** Nous pouvons divulguer vos informations médicales pour des activités de santé publique. Ces activités comprennent généralement les éléments suivants :

- Prévenir ou contrôler une maladie, une blessure ou un handicap ;
- Signaler des décès ;
- Signaler un abus ou une négligence ;
- Signaler les abus, les négligences ou l'exploitation des adultes vulnérables ; tout soupçon d'abus, de négligence ou d'exploitation des personnes âgées (60 ans ou plus), ou d'un adulte handicapé ayant une déficience physique ou mentale diagnostiquée, doit être signalé ;
- Rapporter des réactions à des médicaments ou des problèmes avec des produits ;
- Informer les personnes de rappels de produits qu'ils peuvent être en train d'utiliser ;
- Informer une personne qui pourrait avoir été exposée à une maladie ou peut être à risque de contracter ou de propager une maladie ou une affection contagieuse

**Activités de surveillance sanitaire.** Nous pouvons divulguer des informations médicales à un organisme de surveillance sanitaire, comme le Vermont Agency of Human Services Departments avec lequel nous avons un contrat, pour des activités autorisées par la loi. Ces activités de surveillance comprennent entre autres des audits, des enquêtes, des inspections et des homologations. Ces activités sont nécessaires pour le gouvernement afin de surveiller le système de soins de santé, les programmes gouvernementaux et le respect des lois sur les droits civiques. Nous pouvons divulguer vos informations médicales sans votre permission au Secrétaire du ministère américain de la santé et des services humains et/ou au Bureau des droits civils lorsqu'ils effectuent un examen de conformité, une enquête ou une mesure d'exécution ou pour un rapport obligatoire d'une violation d'informations médicales.

**Application de la loi.** Nous pouvons divulguer vos informations médicales aux responsables de l'application de la loi, comme l'exige la loi ou pour respecter une ordonnance du Tribunal ou un mandat de perquisition. Nous pouvons également divulguer des informations limitées aux responsables de l'application de la loi pour signaler un crime commis dans nos locaux ou pour identifier une personne disparue ou un suspect pour assister à une enquête criminelle.

**Poursuites judiciaires et litiges.** Si vous êtes impliqué dans une action en justice ou un litige, nous pouvons divulguer vos informations médicales en réponse à une décision judiciaire ou administrative. Dans certaines procédures judiciaires, nous sommes tenus de suivre des procédures spécifiques avant de pouvoir divulguer les dossiers relatifs au traitement de la toxicomanie.

**Fonctionnaires de la santé publique et directeurs de pompes funèbres.** Nous pouvons divulguer des informations à un coroner ou à un médecin légiste. Par exemple, cela peut s'avérer nécessaire pour identifier une personne décédée ou pour déterminer la cause du décès. Nous pouvons également divulguer des informations médicales aux directeurs de pompes funèbres pour leur permettre d'exercer leurs fonctions.

**Personnes en détention.** Si vous êtes un détenu d'un établissement correctionnel ou sous la garde d'un agent chargé de l'application des lois, nous pouvons divulguer vos informations médicales à l'établissement correctionnel ou à l'agent chargé de l'application des lois relatives aux soins fournis pendant que votre détention. Cette communication serait nécessaire (1) pour que l'établissement puisse vous fournir des soins de santé ; (2) pour protéger votre santé, votre sécurité ou la santé et la sécurité d'autrui ; ou (3) pour la sûreté et la sécurité de l'établissement correctionnel.

**Soins de santé liés à la reproduction et à l'affirmation du genre.** Les dossiers médicaux relatifs aux soins de santé liés à la reproduction et à l'affirmation du genre sont protégés par les dispositions légales de l'État en matière de confidentialité et de protection.

Les « services de santé reproductive » désignent tous les fournitures, soins et services de nature médicale, comportementale, mentale, chirurgicale, psychiatrique, thérapeutique, diagnostique, préventive, rééducative ou de soutien, y compris les médicaments, liés à la grossesse, à la contraception, à la procréation assistée, à la gestion des fausses couches ou à l'interruption de grossesse.

Les « services de santé affirmant le genre » désignent tous les fournitures, soins et services de nature médicale, comportementale, mentale, chirurgicale, psychiatrique, thérapeutique, diagnostique, préventive, rééducative ou de soutien, y compris les médicaments, liés au traitement de la dysphorie de genre et de l'incongruité de genre.

Nous ne divulguerons pas ces dossiers à des fins d'utilisation dans le cadre d'une procédure civile, pénale, successorale, administrative ou législative, ni en réponse à des demandes émanant d'entités situées hors de l'État, y compris des citations à comparaître ou des ordonnances judiciaires, sauf si la divulgation est

(1) autorisée par vous ; (2) requise par la loi du Vermont ou la loi fédérale ; ou (3) imposée par une ordonnance judiciaire du Vermont qui inclut une conclusion de motif valable. Avant que des dossiers puissent être divulgués en vertu d'une ordonnance judiciaire, le tribunal doit expressément constater, sur la base des éléments de preuve versés au dossier, qu'il existe un motif valable et préciser les dossiers à divulguer. Les seules autres exceptions sont la divulgation au Conseil de l'ordre des médecins du Vermont ou au Bureau de la réglementation professionnelle dans le cadre d'enquêtes de bonne foi, et la divulgation au Département de la santé du Vermont ou au Département des personnes handicapées, des personnes âgées et de la vie autonome du Vermont dans le cadre d'une enquête de bonne foi sur un établissement de soins de santé agréé dans le Vermont.

### **Accord-cadre sur les soins de santé.**

Le Howard Center participe à un accord-cadre sur les soins de santé (Organized Health Care Arrangement, OHCA) dans le cadre d'un accord national sur les services mobiles d'intervention d'urgence (Community Mobile Crisis Services Statewide System Agreement, CMCS Program) entre le Counseling Service of Addison County, Inc. ; le Clara Martin Center, Inc. ; United Counseling Service of Bennington County, Inc. ; Northwestern Counseling and Support Services, Inc. ; Howard Center, Inc. ; Lamoille County Mental Health Service, Inc. ; Northeast Kingdom Human Services, Inc. ; Rutland Mental Health Services, Inc. ; Washington County Mental Health Services, Inc. et Health Care & Rehabilitation Services of Southeastern Vermont, Inc. (collectivement, les « participants à l'OHCA pour les crises mobiles »). Nous travaillons ensemble dans le cadre d'opérations communes afin de fournir des services mobiles d'intervention d'urgence et des fonctions annexes, notamment la gestion des ressources, la création de rapports, l'assurance qualité, la gestion de l'utilisation, ainsi que les technologies de l'information et la facturation, afin de fournir des services mobiles d'intervention d'urgence rapides au sein de la communauté.

Dans le cadre de ce programme mobile d'intervention d'urgence OHCA, les participants au programme mobile d'intervention d'urgence OHCA peuvent échanger vos informations médicales protégées entre eux si cela s'avère nécessaire pour mener à bien les opérations et activités communes du programme CMCS.

Chaque participant au programme Mobile Crisis OHCA reste une entité juridique distincte et est individuellement responsable du respect de ses obligations légales en vertu de la loi HIPAA et des autres lois applicables en matière de confidentialité. Le présent avis décrit comment le Howard Center et, lorsqu'il agit par l'intermédiaire du programme Mobile Crisis OHCA, peut utiliser et divulguer vos informations médicales protégées (PHI) et quels sont vos droits concernant ces informations. Lorsque d'autres lois, telles que les lois du Vermont sur la confidentialité en matière de santé mentale ou le titre 42 du Code of Federal Regulations (CFR) partie 2 régissant certains dossiers relatifs aux troubles liés à l'usage de substances, offrent une protection accrue à vos informations, le Howard Center et les participants au programme Mobile Crisis OHCA se conformeront à ces lois et n'utiliseront ni ne divulgueront vos informations d'une manière non autorisée par ces lois.

### **UTILISATION DES INFORMATIONS MÉDICALES NÉCESSITANT UNE AUTORISATION ÉCRITE**

D'autres utilisations et divulgations d'informations médicales non couvertes par le présent avis ou les lois qui nous régissent le seront uniquement avec votre autorisation écrite. Des exemples de ces autres cas peuvent inclure des informations relatives au traitement de la toxicomanie, des divulgations à des avocats (à l'exception des avocats de cette agence), des employeurs, à Vermont Office of Disability Determination Services ou d'autres que vous connaissez, mais qui ne sont pas impliqués dans vos soins. En outre, les utilisations et les divulgations d'informations médicales protégées à des fins de marketing, et celles qui constituent une vente d'informations médicales protégées nécessitent une autorisation. Si vous

nous donnez la permission d'utiliser ou de divulguer vos informations médicales, vous pouvez révoquer cette autorisation, par écrit, à n'importe quel moment. Si vous révoquez votre autorisation, nous n'utiliserons ou ne divulguerons plus vos informations médicales pour les raisons couvertes par votre autorisation écrite. Vous comprenez que nous ne sommes pas en mesure de revenir sur les divulgations d'informations que nous avons déjà faites avec votre permission, et que nous sommes tenus de conserver les dossiers des services que nous vous avons fournis. Vous comprenez que les informations médicales protégées qui sont divulguées peuvent être redivulguées d'une manière qui n'est plus protégée par la loi HIPAA.

**Équipes de santé communautaire (« CHT »)** : Ces équipes ont été créées dans le cadre du plan d'action Vermont pour la santé et visent à créer des alliances entre les fournisseurs de soins de santé, les organismes locaux, publiques et les organisations de soutien communautaire qui se sont engagées à améliorer la qualité de vie grâce à une coordination des services. Ces services peuvent être de nature financier, physique, émotionnel ou éducatif. Vos fournisseurs de soins de santé traitants peuvent seulement partager votre information médicale avec un CHT si vous avez fourni un consentement spécifique écrit pour le partage.

## **VOS DROITS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS VOUS CONCERNANT**

*Toute aide (physique, à la communication, etc.) dont vous avez besoin pour exercer vos droits sera mise à votre disposition par l'organisme.*

Au sujet de vos informations en notre possession, vous avez le :

**Droit d'examiner et de copier.** Vous avez le droit d'examiner et d'obtenir une copie des informations médicales qui peuvent être utilisées pour prendre des décisions concernant vos soins. Ceci peut inclure les dossiers de santé et de facturation. Nous nous engageons à répondre à vos demandes d'accès à vos informations médicales dans les meilleurs délais et sans retard injustifié. En vertu de la loi HIPAA, nous sommes tenus de vous donner accès à vos dossiers dans les 30 jours suivant votre demande. Si vos dossiers ne sont pas immédiatement disponibles, nous pouvons prolonger ce délai de 30 jours supplémentaires, mais nous vous informerons par écrit de la raison du retard. Vous pouvez également nous demander d'envoyer vos dossiers à une autre personne ou entité de votre choix.

Pour examiner et obtenir une copie des informations médicales qui peuvent être utilisées pour prendre des décisions à votre sujet, vous devez adresser votre demande par écrit à votre clinicien ou au Health Information Department (Howard Center, 300 Flynn Ave Burlington, VT 05401). Si vous demandez une copie des informations, nous pourrions vous facturer des coûts raisonnables pour couvrir les frais de copie, d'envoi ou de livraisons associés à votre demande. Si vous cherchez une copie électronique sous une forme ou un format spécifique d'une partie de votre dossier médical et nous ne pouvons pas facilement en produire, nous travaillerons avec vous pour vous fournir une autre forme ou format pour la copie électronique.

Il existe des cas limités dans lesquels nous pouvons refuser votre demande d'accès ou d'obtention d'une copie de vos informations médicales.

**Droit de modifier.** Si vous pensez que vos informations médicales en notre possession sont incorrectes ou incomplètes, vous pouvez nous demander leur modification. Vous avez le droit de demander une modification aussi longtemps que les informations sont conservées par ou pour l'organisme.

Pour demander une modification, votre demande doit être formulée par écrit et adressée au responsable de l'entrée que vous souhaitez modifier ou au Health Information Department (Howard Center, 300 Flynn Ave Burlington, VT 05401). En outre, vous devez fournir une raison pour soutenir votre demande.

Nous pouvons refuser votre demande de modification si elle n'est pas formulée par écrit ou n'inclut pas une raison pour soutenir cette demande. En outre, nous pouvons refuser votre demande si vous nous demandez de modifier les informations qui :

- N'ont pas été créées par nous, à moins que la personne ou l'entité qui les a créés ne soit plus disponible pour effectuer la modification ;
- Ne font pas partie de l'ensemble de dossiers désigné conservé par ou pour l'organisme ;
- Ne font pas partie des informations qu'on vous autoriserait à examiner et copier ; ou,
- Ont été déterminées exactes ou complètes par l'organisme.

**Droit à un compte-rendu des divulgations.** Vous avez le droit de demander un "compte-rendu des divulgations." Il s'agit d'une liste des divulgations de vos informations médicales requises par la loi et / ou n'ont autorisé par vous. La liste des divulgations n'inclura pas les divulgations faites aux fins de traitement, de paiement des services de traitement ou des opérations visant les soins de santé connexes aux services de traitement.

Pour demander cette liste ou compte-rendu des divulgations, vous devez adresser votre demande écrite au Health Information Department (Howard Center, 300 Flynn Ave Burlington, VT 05401). Votre demande doit préciser une période inférieure à six ans. Votre demande doit indiquer sous quelle forme vous souhaitez recevoir la liste (exemple, sur papier, électroniquement). La première liste que vous demandez pour une période de 12 mois sera gratuite. Pour des listes supplémentaires, nous pouvons vous facturer les frais de production. Nous vous informerons des coûts et vous laisserez le choix de retirer ou de modifier votre demande à ce moment avant d'engager les coûts.

**Droit de demander des restrictions.** Vous avez le droit de demander une restriction ou une limitation de vos informations médicales que nous utilisons ou divulguons pour le traitement, le paiement ou les opérations visant les soins de santé. Nous ne sommes pas obligés d'accepter votre demande, sauf s'il s'agit de limiter les divulgations à une assurance santé dans le but d'effectuer le paiement ou des opérations visant les soins de santé qui ne sont pas autrement requis par la loi et que vous ou l'un de vos représentants autre que votre assurance santé a payé au complet pour ces services au moment où les services de santé ont été fournis. Cependant, si nous sommes d'accord avec une restriction ou une limitation demandée, nous nous conformerons à votre demande, sauf si l'information est nécessaire pour vous fournir un traitement d'urgence.

Vous avez également le droit de demander une limite à vos informations médicales que nous divulguons à une personne impliquée dans vos soins ou pour le paiement de vos soins, tel qu'un membre de la famille. Par exemple, vous pouvez demander de ne pas utiliser ou divulguer des informations sur une séance de soutien psychologique et conseils que vous avez reçue.

Pour demander des restrictions, vous devez adresser votre demande par écrit au responsable chargé de l'accueil ou à votre clinicien. Dans votre demande, vous devez nous donner (1) les informations que vous souhaitez limiter, (2) si vous souhaitez limiter notre utilisation, la divulgation ou les deux, et (3) à qui vous voulez que les limites s'appliquent, par exemple, les divulgations à votre conjoint.

**Droit de demander des communications confidentielles.** Vous avez le droit de demander que nous communiquions avec vous sur les questions de santé d'une certaine manière ou à un certain endroit. Par exemple, vous pouvez demander que nous vous contactions uniquement au lieu de service ou par la poste.

Pour demander des communications confidentielles, vous devez adresser votre demande par écrit au responsable chargé de l'accueil ou à votre clinicien. Nous n'allons pas chercher à connaître le motif de votre demande. Nous allons répondre au mieux à toutes les demandes raisonnables. Votre demande doit préciser comment et où vous souhaitez être contacté.

**Droit à un exemplaire papier de cet avis.** Vous avez droit à un exemplaire papier du présent avis. Vous pouvez nous demander de vous donner un exemplaire de l'avis en vigueur, à tout moment. Pour obtenir un exemplaire papier du présent avis, veuillez contacter le responsable de confidentialité de Howard Center au (802) 488-6900.

**Utilisation de l'intelligence artificielle.** Notre programme peut utiliser des technologies d'intelligence artificielle (IA) afin d'aider à analyser et à gérer vos informations de santé afin d'améliorer vos soins et le fonctionnement du programme. Lorsque des outils d'IA accèdent à vos informations de santé, nous veillons à ce qu'ils n'accèdent qu'aux informations nécessaires à la tâche à accomplir et à ce que toutes les mesures de protection de la vie privée et de sécurité requises par la loi soient respectées.

L'IA nous aide à détecter des tendances, à améliorer la prise de décision clinique et à faciliter les tâches administratives. Cependant, l'IA ne remplace pas le jugement ou la prise de décision de votre prestataire de soins de santé. Toutes les décisions finales sont prises par votre prestataire sur la base de son expertise professionnelle.

L'utilisation de l'IA est strictement contrôlée et vos informations restent confidentielles conformément à la loi HIPAA et aux autres lois applicables.

### **Sécurité des Informations Médicales**

Nous avons mis en place des mesures de protection appropriées pour protéger et garantir la confidentialité de vos informations médicales. En raison de la nature des procédures des services sociaux communautaires, les représentants de l'organisme peuvent détenir vos informations médicales à l'extérieur de l'organisme. Dans ces cas, les représentants de l'organisme assureront la sécurité et la confidentialité des informations dans le respect de la politique de l'organisme, de la loi de l'État et de la loi fédérale.

### **Modifications du Présent Avis**

Nous nous réservons le droit de modifier le présent avis. Nous nous réservons le droit de rendre l'avis révisé ou modifié effectif pour vos informations médicales que nous détenons déjà, ainsi que toutes les informations que nous allons recevoir à l'avenir. Nous publierons un exemplaire de l'avis en vigueur dans tous les établissements de l'organisme. L'avis portera la date d'entrée en vigueur. En cas de modification importante du présent avis, avant son entrée en vigueur, nous publierons une annonce de la modification dans tous les établissements de Howard Center.

### **Réclamations**

Si vous pensez que vos droits à la vie privée ont été violés, vous pouvez déposer une plainte auprès de Howard Center ou du secrétaire du ministère de la santé et des services sociaux. Pour déposer une plainte auprès de l'organisme, contactez : La ligne téléphonique directe des réclamations par téléphone au numéro (802)-488-7195 ou via e-mail à l'adresse [compliancecomplaint@howardcenter.org](mailto:compliancecomplaint@howardcenter.org)

Vous ne serez pas pénalisé si vous déposez une plainte.

Le secrétaire du ministère de la santé et des services sociaux peut être contacté par le biais de leur bureau régional à Office for Civil Rights, U.S. Department of Health and Human Services, Government Center, J.F. Kennedy Federal Building – Room 1875, Boston, Massachusetts 02203, téléphone (800) 368-1019, télécopieur (202) 619-3818, ATME (800) 537-7697 ou email à [ocrmail@hhs.gov](mailto:ocrmail@hhs.gov).